

GARANTIE LINGOT



ASSISTANCE
MÉCANIQUE
SERVICE

✓ Garantie 12 Mois

✓ Moins de 10 ans et moins de 200 000 km
(au jour de la vente)

✓ Tous Risques Sauf
(Moins de 100 000 km et moins de 5 ans
au jour du sinistre)

✓ Couverture Risque dénommé complète
(De 100 001 à 150 000 km ou entre 5 et 7 ans
au jour du sinistre)

✓ Moteur, Boite, Pont & organes de sécurité
(De 150 000 km à 200 000 km ou entre 7 et 10 ans
au jour du sinistre)

1 Garantie Tous Risques Sauf

L'ensemble des pièces est couvert par ce contrat, à l'exclusion des organes, composants et opérations cités ci-après :

PIÈCES EXCLUES :

- La carrosserie, la peinture, le toit ouvrant mécanique (en cas de toit ouvrant électrique, son moteur est couvert), la capote manuelle ou électrique et ses commandes, la sellerie et les organes affectés à cette dernière, le toit amovible et les organes affectés à ce dernier.
- Les dommages causés par la corrosion.
- Les pneumatiques et jantes.
- Les vitres, lunettes (dégivrantes ou non) rétroviseurs (en cas de rétroviseurs électriques seuls les moteurs sont couverts), phares, feux.
- Les disques (freins et embrayage), les tambours, les plaquettes et garnitures de freins,
- L'échappement (pot, silencieux et tubes) catalysés ou non.
- Les amortisseurs, sauf en cas de casse fortuite.
- Les bougies et bougies de préchauffage.
- Toutes les durits, les courroies (la courroie de distribution est exclue, à moins qu'elle n'ait été remplacée selon les recommandations du constructeur), canalisations, flexibles, câbles, câblages et tous les faisceaux.
- Tous les filtres.
- Les réservoirs.
- Les pédales, les leviers de vitesses et de frein à main, les ceintures de sécurité et système airbag.
- La batterie, les fusibles, les ampoules.
- L'autoradio, lecteur CD, lecteur DVD, chargeur CD, écran vidéo, l'installation audiophile, les antennes et leurs moteurs, téléphone de voiture, allume-cigare.
- L'installation antivol, le système de verrouillage de direction, et les serrures mécaniques.
- Carte magnétique de démarrage (une seule sera prise en charge pendant toute la durée de validité du contrat).
- Tous les joints, (le joint de culasse est couvert).
- Toute installation non nécessaire au fonctionnement normal du véhicule (GPS, installation informatique...), les installations radio, vidéo, hifi.
- Installation GPL
- Pour les camping-cars : La cellule et ses composants.

2 Garantie Risque Dénomné Complète

PIÈCES COUVERTES :

- **DANS LE MOTEUR** : Les pièces lubrifiées en mouvement suivantes : chemises, pistons et axes, segments, bielles, coussinets vilebrequin, pompe à huile, chaîne de distribution lubrifiée, pignons, poussoirs, culbuteurs, arbres à cames, soupapes, guides et valves, culasse (**sauf carter et joints**).
- **DANS LE TURBO** (**sauf conduits et durits**)
- **DANS LE CIRCUIT DE REFROIDISSEMENT** : Radiateurs d'eau et d'huile, pompe à eau, calorstat et thermocontact, motoventilateur de refroidissement, joint de culasse (**sauf conduits et durits**).
- **DANS LA BOITE DE VITESSES**
Boîte de vitesses mécanique : Arbres, roulements, pignons, anneaux de synchros, baladeur, axes et fourchettes de sélection interne (**sauf carter, joints, boîte de transfert et over drive**).
- **Boîte de vitesses automatique** : Convertisseurs, arbres de turbine, arbre de pompe à huile (**sauf carter, joints, et boîtier de gestion**).
- **DANS LE PONT** : Les pièces lubrifiées à l'intérieur du pont, pignons, roulements, couronne planétaire et satellite (**sauf carter et joints**).
- **DANS LE SYSTEME DE TRANSMISSION** : Arbre longitudinal (**sauf flectors**), transmissions, soufflets, paliers.
- **DANS LE SYSTEME D'ALIMENTATION - CARBURATION** : Carburateur, pompe à injection, pompe à carburant, pompe électrique d'alimentation, boîtier électronique de gestion (calculateur uniquement).
- **DANS LE CIRCUIT ELECTRIQUE** : Alternateur, régulateur de tension, démarreur, balais-lanceurs, moteur essuie-glaces, moteur lève-vitres, moteur toit ouvrant, cellule électromagnétique des portes, ventilateur de chauffage, module électronique d'allumage et bobines.
- **DANS LE SYSTEME DE FREINAGE** : maître-cylindre, répartiteur, servofrein, pompe d'assistance, groupe électro-pompe ABS ou ABR, système hydraulique de suspension (**sauf sphères et amortisseurs, joints, conduits et durits**).
- **DANS LES ORGANES DE DIRECTION** : Crémaillère, vérins de direction, pompe d'assistance (**sauf conduits et durits**).
- **PIECES** : Uniquement les pièces ci-dessus énumérées, ET SEULEMENT EN CAS DE CASSE FORTUITE

3 Garantie Risque Dénommé Moteur / Boîte / Pont

PIÈCES COUVERTES :

- **DANS LE MOTEUR** : Les pièces lubrifiées en mouvement suivantes : chemises, pistons et axes, segments, bielles, coussinets vilebrequin, pompe à huile, chaîne de distribution lubrifiée, pignons, poussoirs, culbuteurs, arbres à cames, soupapes, guides et valves, culasse (**sauf carter et joints**).
- **DANS LE CIRCUIT DE REFROIDISSEMENT** : Joint de culasse
- **DANS LA BOITE DE VITESSES**
Boîte de vitesses mécanique : Arbres, roulements, pignons, anneaux de synchros, baladeur, axes et fourchettes de sélection interne (**sauf carter, joints, boîte de transfert et over drive**).
- **Boîte de vitesses automatique** : Convertisseurs, arbres de turbine, arbre de pompe à huile (**sauf carter, joints, et boîtier de gestion**).
- **DANS LE PONT** : Les pièces lubrifiées à l'intérieur du pont, pignons, roulements, couronne planétaire et satellite (**sauf carter et joints**).
- **DANS LE CIRCUIT ELECTRIQUE** : Démarreur, alternateur uniquement.
- **DANS LE SYSTEME DE FREINAGE** : maître-cylindre de freins uniquement.
- **DANS LES ORGANES DE DIRECTION** : crémaillère uniquement.
- **PIECES** : Uniquement les pièces ci-dessus énumérées, ET SEULEMENT EN CAS DE CASSE FORTUITE.

DISPOSITIONS COMMUNES A TOUS LES NIVEAUX DE GARANTIE

Quel que soit le niveau de garantie applicable, le contrat exclut les opérations suivantes :

- Les petites fournitures, les consommables, les ingrédients non nécessaires à la remise en état d'une pièce couverte, ni les éléments inhérents à l'entretien du véhicule.
- Les essais,
- Les opérations d'entretien,
- L'équilibrage des roues
- Les réglages non occasionnés par une panne garantie.

• INGREDIENTS

Les ingrédients sont pris en charge uniquement si nécessaires à la remise en état, suite à la défaillance d'une pièce garantie.

• MAIN-D'OEUVRE

Barème du constructeur appliqué uniquement sur le remplacement des pièces défectueuses garanties. La main-d'œuvre afférente à la recherche de panne ne sera acceptée que pour les pièces prises en charge, et dans la limite de 0 h 30 maximum.

ENGAGEMENT MAXIMUM ET LIMITATIONS

L'engagement maximum de la présente garantie est fixé en considération de la garantie applicable, déterminée en fonction de l'âge ou du kilométrage du véhicule **au jour du sinistre** selon le détail qui suit :

Véhicules jusqu'à 100 000 km ou de moins de 5 ans	Véhicules de 100 001 à 150 000 km ou de plus de 5 ans et de moins de 7 ans	Véhicule de 150 001 à 200 000 km ou de plus de 7 ans et moins de 10 ans
(1 ^{er} des deux termes atteint) Au jour du sinistre	(1 ^{er} des deux termes atteint) Au jour du sinistre	(1 ^{er} des deux termes atteint) Au jour du sinistre
Garantie Tous Risques Sauf	Garantie Risque Dénommé Complète	Garantie Risque Dénommé Moteur / Boîte / Pont
Valeur vénale du véhicule, à dire d'expert, au jour du dernier sinistre	2 280,00 € TTC par intervention	1 524,49 € TTC par intervention
OPTIONS SANS VETUSTE : 59 €		

Quelle que soit la garantie applicable, un coefficient de vétusté sera appliqué sur les pièces neuves ou en échange standard de la manière suivante :

- Véhicules de 80 000 à 100 000 km* : 20 %
- Véhicules de 100 001 à 120 000 km* : 30 %
- Véhicules de 120 001 à 150 000 km* : 40 %
- Véhicules au-delà de 150 000 km* : 50 %

* Kilométrage affiché par le véhicule au jour du sinistre (kilométrage réel).

L'appréciation de la vétusté sera, au besoin, faite à dire d'expert désigné par l'assureur

Dans tous les cas, la vétusté retenue par l'expert prévaut sur le barème de vétusté contractuellement prévu.